



## DEMANDE DE RESERVATION

### Salle n°2 MAISON DES ASSOCIATIONS

Mise à jour : Janvier 2025

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Entre les soussignés,

D'une part,

Monsieur Philippe VIDAU, représentant la commune d'Objat, en sa qualité de Maire,

D'autre part,

- M/Mme/Melle : \_\_\_\_\_

- Ou agissant au nom l'association : \_\_\_\_\_

- Résidant à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

- Numéro de téléphone portable : \_\_\_\_\_

- Adresse mail : \_\_\_\_\_

Suite à compléter au dos ->

**DEMANDE DE RESERVATION**  
**Salle n°2**  
**MAISON DES ASSOCIATIONS**

Il est convenu ce qui suit :

La période d'utilisation de la salle est la suivante :

Date(s) du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(Délais de rétractation : 8 jours après la date de réservation)

Horaires : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Objet précis de la manifestation : \_\_\_\_\_

**Utilisation :**

Nombre de participants prévus : \_\_\_\_\_

Attestation d'assurance :  
« Responsabilité Civile et Dommages aux biens » remis le : \_\_\_\_\_

**Tarifs de location :**

- Les Associations Objatoises : mise à disposition à titre gratuit, chauffage inclus
  - Associations, sociétés extérieures, acteurs économiques commune et hors commune :
  - Occupation quotidienne : 25 € chauffage inclus l'hiver (du 15 Octobre au 15 avril)
  - Occupation hebdomadaire : 80 € + 40 € chauffage (du 15 Octobre au 15 avril)
  - Ordures ménagères par location : 10 €
  - Majoration si repas lors de la location : 50 €
  - De 0 à 3 bacs de 770 litres (petite manifestation) : 60 €
  - De 3 à 8 bacs de 770 litres grande manifestation) : 150 €
  - Au-delà de 8 bacs, supplément par bac utilisé : 20 €
- Facturation annuelle pour les associations (en novembre) : 0.040 € /litre**
- Tarif horaire dommage location : 50 €

**L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des consignes de sécurité, et s'engage à les respecter et les faire respecter.**

Le Maire  
Philippe VIDAU

Signature obligatoire  
Le Locataire